

# ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE FAULX

Tél : 03 83 49 34 01 - Fax : 03 83 49 34 56  
Siège social : Mairie de FAULX (54760)

**L'an deux mil quatorze et le vingt-sept janvier à 18h00 en Mairie de Faulx,**  
Les membres de l'Association Foncière, régulièrement convoqués, se sont réunis au  
nombre prescrit par la loi, à la mairie de FAULX, sous la Présidence de Monsieur Jean-  
Pierre CARRIERE.

## **Etaient présents :**

MM J.P.CARRIERE, L.CHONÉ, D.FRAUDEAU, F.GRIETTE, J.HOUPERT, S.MASSICOT,  
Y. MASSON

**Etait absent:** MM P. NOETHIGER, F. XARDEL

Secrétaire de séance : Sandra PAYA

## **Ordre du jour :**

- ⇒ Approbation du dernier compte-rendu
- ⇒ Compte administratif 2013
- ⇒ Compte de gestion 2013
- ⇒ Affectation des résultats 2013
- ⇒ Budget Primitif 2014
- ⇒ Travaux sur chemins d'exploitation - Devis
- ⇒ Questions diverses

## **1 - Approbation du dernier compte-rendu**

Mr le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu  
du 27 novembre 2013 : pas de remarque.

## **2 - Compte Administratif 2013**

Mr le Président se retire de l'assemblée au moment de l'approbation, par les membres de  
l'Association Foncière d remembrement de Faulx, du compte administratif 2013. Mr  
Serge MASSICOT, doyen d'âge de l'AF, présente le compte administratif 2013 ;

	Résultat de clôture l'exercice précédent	Résultat exercice 2013	Résultat de clôture
Investissement	10 723.01 €	- 13 425.43 €	- 2 702.42 €
Fonctionnement	22 169.06 €	12 841.78 €	35 010.84 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 892.07 €</b>	<b>- 583.65 €</b>	<b>32 308.42 €</b>

1 - Constate pour la comptabilité générale les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3 - Considère que le Compte Administratif 2013 n'appelle de sa part aucune observation particulière.

4 - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

### **3 - Approbation du Compte de Gestion 2013**

Les membres de l'Association Foncière de la commune de FAULX, réunis sous la présidence de Monsieur CARRIERE Jean-Pierre,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures du comptable sont strictement identiques à celles de l'ordonnateur ;

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le Compte de Gestion, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2013 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents.

#### 4 - Affectation des résultats 2013

Vu le tableau des résultats fournis par le trésorier ;

Vu le compte administratif 2013

Il est proposé d'inscrire au budget primitif 2014 la reprise des résultats de l'exercice 2013, qui s'établissent à ce jour comme suit :

RESULTATS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
de l'exercice	12 841.78 €	- 13 425.43 €
Reportés	22 169.06 €	10 723.01 €
de clôture	35 010.84 €	- 2 702.42 €

Il est proposé, au vu de ce tableau, d'affecter les résultats du budget 2013 et d'inscrire les sommes de :

- . 35 010.84 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement,
- . 2 702.42 € à l'article 001 en dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau de l'Association Foncière, à l'unanimité, décident d'affecter les résultats 2013 au BP 2014 comme indiqué ci-dessus.

#### 5 - Budget Primitif 2014

Le Budget Primitif 2014 se présente comme suit :

- **Section de fonctionnement**
  - Dépenses 60 010.84 €
  - Recettes 60 010.84 €
- **Section d'investissement**
  - Dépenses 24 689.50 €
  - Recettes 24 689.50 €

Après en avoir délibéré, les membres de l'Association Foncière de Faulx votent par chapitre et avec reprise des résultats 2013, à l'unanimité, le budget primitif 2014.

## **Devis - Entretien et réparation des chemins**

Lors de la dernière réunion, Mr MASSICOT avait exposé à l'ensemble des membres le résultat de la visite des chemins et des travaux envisagés et avait présenté le devis de l'entreprise.

L'assemblée délibérante avait décidé de ne pas signer ce devis en l'état et souhaitait des modifications. Ceci étant fait, le nouveau devis a été reçu et présenté à l'assemblée.

Celui-ci est accepté à 6 voix pour et 1 contre avec quelques modifications :

- pas de réparation sur le chemin 16 à l'heure actuelle
- chemin 26 : pose d'une seule évacuation au lieu de 3
- chemin 23 : pas de pose de caniveau.

Les travaux sont envisagés pour le printemps. Mr MASSON et Mr MASSICOT se chargent de contacter l'entreprise et du suivi des travaux.

Mr FRAUDEAU est contre la réfection du chemin n°26.

Mr le Président est chargé de signer le prochain devis et tous les documents s'y rapportant.

Etant donné que les chemins appartenant à l'Association Foncière sont empruntés par tout le monde, propriétaires de parcelles remembrés et toutes autres personnes véhiculées, Mr FRAUDEAU propose que les communes participent à l'entretien courant des chemins. Les grosses réparations resteraient à la charge de l'AF. Une convention serait alors à envisager.

## **Questions diverses**

Le président fait un point sur les impayés. Une lettre de relance sera envoyée aux plus gros débiteurs.

La séance est levée à 19h15.